

Tachygraphe numérique

Conformément à l'annexe IB et au règlement européen 12/66, l'installation et le contrôle d'un chronotachygraphe numérique ne peut être effectué que par un organisme agréé.

Le réseau Cercle Optima est agréé par la Direccte et accrédité par le COFRAC pour ses activités liées au tachygraphe numérique depuis 2005

Reconnu comme réseau par les instances, vous pourrez disposer de coût avantageux pour l'accréditation. En tant qu'adhérent vous ne serez audité par le COFRAC tous les 3 ans.

Disposant d'un seul agrément/accréditation pour l'ensemble du réseau, nous garantissons la même qualité de prestation et le même respect de la réglementation chez tous nos adhérents.

Nos adhérents réalisent en centre les opérations suivantes sur toutes les marques d'UEV :

- Installation
- Vérification périodique
- Dépose/Repose
- Rétrofit
- Limiteur